

AFFAIRE N°19 - Approbation des projets de décoration des groupes scolaires

suivants :

- Ecole Maternelle de CANDIDE AZEMA ;
- Ecole Maternelle de la RIVIERE ;
- Ecole Maternelle de CENTRALE ;
- Ecole Maternelle de la MONTAGNE 8ème ;
- Ecole Maternelle de CHAUDRON SIDR II (D. LEGROS) ;
- Ecole primaire de la MONTAGNE 8ème km ;
- Ecole primaire de PRIMA ;
- Ecole primaire de la RIVIERE.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur Guy LEFEVRE, décorateur vient de me faire parvenir les projets de décoration relatifs aux groupes scolaires cités en "objet".

Ces esquisses dont le coût n'excède pas 1% du coût de la subvention allouée par l'Education Nationale ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de décoration.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, votre avis sur ces différents projets.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.